

Département  
DU LOIRET  
—  
Arrondissement  
DE MONTARGIS  
—  
Canton  
DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU S. I. I. S  
d'ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ  
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

**Séance du 02 juin 2016**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CS : 12**

**En exercice : 12**

**Présents : 08**

**date de convocation : 16 mai 2016**

**date d'affichage : 06 juin 2016**

L'an deux mil seize, le deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 16 mai 2016 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Président.

**Étaient présents :** Nathalie FLOUR, Nelly MASTRANGELO, Guy LAUNAY, Maria CAPELAS CARVAHLO, Patrick ORTH, Michaël BRANGER, Arnaud CHARTON

**Excusée et représentée :** Anne-Sophie CARBONNELLE

**Absents :** Cédric LEFEVRE, Christiane VAILLANT, Fabien VAILLANT

**Secrétaire de séance :** Nelly MASTRANGELO

-----  
La séance est ouverte à 19h

Le procès-verbal du 17 mars 2016 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**I – Spectacle de Noël**

Mme Carbonnelle fait savoir qu'elle devait présenter au Conseil différents spectacles pour le Noël des enfants du regroupement mais elle toujours dans l'attente de réponse.

Elle propose éventuellement que ce spectacle ait lieu un vendredi soir, ce qui donnerait plus de possibilité de choix car les samedis sont très souvent pris.

Le Conseil approuve cette proposition

**II – Indemnité des élus**

Mme Carbonnelle souhaitait que soient revues les indemnités des élus du SIIS puisqu'il est demandé à chacun des faire des efforts financiers et des économies.

Le Président rappelle que seuls le Président et le 1<sup>er</sup> Vice-président touchent des indemnités.

Le Président répond qu'il ne souhaite pas que les indemnités soient revues à la baisse étant donné les frais qu'ils doivent engager dans leur activité.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à 7 voix pour et 1 abstention de maintenir en l'état les indemnités des élus

### **III – Horaires commande repas**

Le Président informe le Conseil que, la secrétaire travaillant le mercredi matin, il est maintenant possible de commander ou d'annuler un repas de cantine le mercredi avant 10h pour le jeudi. Il propose ainsi de modifier l'article 9 du règlement comme suit :

#### **"9. Fréquentation**

... Aussi, si votre enfant ne doit pas déjeuner à la cantine, pour raison de santé ou autre, vous devez avertir le plus rapidement possible le bureau du Syndicat, à Rozoy le Vieil, en respectant les délais suivants :

- Le lundi avant 10h pour le mardi / Le mercredi avant 10h pour le jeudi / Le jeudi avant 10h pour le vendredi / Le vendredi avant 10h pour le lundi
- ou plusieurs jours avant s'il y a des jours fériés (ex: le mercredi avant 10h pour le vendredi si jeudi est un jour férié)

Le secrétariat est muni d'un téléphone répondeur avec date et heure. Tout message laissé en temps et en heure sera pris en considération. Le message doit indiquer le jour, les nom et prénom de l'enfant et sa classe..."

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de modifier l'article 9 du règlement comme ci-dessus

### **IV – PEDT**

Le Président présente au Conseil les modifications qui peuvent être apportées au PEDT suite aux propositions faites par la responsable de la garderie.

Il est proposé ce qui suit :

- Lecture de contes
- Jeux de société
- Travaux manuels
- Chant et musique
- Aide aux devoirs

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité les modifications du PEDT telles qu'elles ont été présentées

### **V – Subvention DETR pour les travaux à Ervauville**

Le Président informe le Conseil que le SIIS a obtenu la subvention de l'État au taux de 50 % au titre de la DETR pour les travaux à l'école maternelle d'Ervauville dans la classe de petite section

### **VI – Travaux à l'école d'Ervauville**

Le Président informe le Conseil que les travaux à l'école d'Ervauville auront lieu pendant l'été du 11 juillet au 19 août 2016.

Il précise qu'il a signé les ordres de service aux entreprises qui ont été retenues et qu'ainsi un acompte sur la subvention va pouvoir être demandé.

### **VII – Travaux électricité à l'école d'Ervauville**

Le Président informe le Conseil que 2 devis ont été reçus pour des travaux d'électricité à l'école maternelle mais qu'il manque un devis pour l'option LED.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de demander le devis option LED manquant et charge le bureau du SIIS de choisir l'entreprise la mieux disante

### **VIII – Fermeture de classe à la rentrée de septembre 2016**

Le Président informe le Conseil qu'une fermeture de classe de maternelle aura lieu à la rentrée de septembre 2016 étant donné la baisse des effectifs.

Mais pour éviter de continuer à laisser une classe isolée à Bazoches, Madame l'Inspectrice a décidé que le CP ira à Ervauville en septembre 2016.

Ainsi, la classe se trouvant 22 rue du midi à Bazoches sera fermée l'année prochaine.

## IX – Horaires à la rentrée de septembre 2016

Le Président informe le Conseil que suite à la fermeture de classe à la rentrée de septembre 2016, il a été nécessaire de revoir les horaires de classe, et par conséquent le circuit du car scolaire et les horaires du personnel.

Le Président propose donc les horaires de classe suivants :

	ROZOY		BAZOCHES		ERVAUVILLE			
					Maternelle		CP	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>LUNDI</b>	8h40-12h10 3h30	13h50-15h35 1h45	8h50-12h20 3h30	14h-15h45 1h45	9h05-12h05 3h	13h45-16h 2h15	9h05-12h05 3h	13h45-16h 2h15
<b>MARDI</b>								
<b>JEUDI</b>								
<b>VENDREDI</b>								
<b>MERCREDI</b>	8h40-11h40 3h		8h50-11h50 3h		9h05-12h05 3h		9h05-12h05 3h	

Le Président propose donc les horaires de transport suivants :

### MATIN

Ervauville	8h	Montée Bazoches + Rozoy
Foucherolles	8h10	Montée Ervauville + Bazoches + Rozoy
Bazoches	8h20	Descente Ervauville + Bazoches (garderie) et montée Rozoy
Rozoy	8h30	Descente Rozoy et montée Ervauville + Bazoches
Bazoches	8h40	Descente Bazoches et montée Ervauville
Ervauville	8h50	Descente Ervauville

### SOIR

Rozoy	15h35	Montée tout le monde
Bazoches	15h45	Descente Bazoches + Foucherolles et montée Ervauville (garderie pour Foucherolles)
Ervauville	15h55	Descente Ervauville et montée Bazoches + Foucherolles + Rozoy
Rozoy	16h10	Descente Rozoy
Bazoches	16h20	Descente Bazoches et montée Foucherolles
Foucherolles	16h30	Descente Foucherolles

### MERCREDI MIDI

Rozoy	11h40	Montée tout le monde
Bazoches	11h50	Descente Bazoches + Foucherolles et montée Ervauville (garderie pour Foucherolles)
Ervauville	12h	Descente Ervauville et montée Bazoches + Foucherolles + Rozoy
Rozoy	12h15	Descente Rozoy
Bazoches	12h25	Descente Bazoches et montée Foucherolles
Foucherolles	12h35	Descente Foucherolles

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de modifier les horaires de classe et de transport comme indiqués ci-dessus.

**CHARGE** le Président de modifier le règlement en conséquence

### **X – Impayés**

Le Président informe le Conseil que des courriers ont été envoyés aux maires des communes du Syndicat les informant des nombreux impayés cantine et/ou garderie.

### **XI – Création de poste ATSEM**

En application de à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, prévoyant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, il est proposé d'arrêter le tableau des emplois permanents de la collectivité pour la rentrée de septembre 2016 tel que définit ci-après.

Le Président informe le Conseil que l'agent faisant fonction d'ATSEM en poste actuellement a réussi son concours d'ATSEM et que, par conséquent, il convient de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM).

Ainsi, l'ATSEM interviendrait à temps non complet à l'École maternelle d'Ervauville et dont les missions seront les suivantes :

- ~ Assistance au personnel enseignant : réception, animation et hygiène des jeunes enfants
- ~ Préparation et mise en état de propreté des salles et locaux

Le Président dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Le Président propose au Conseil de créer le poste d'ATSEM à temps non complet à raison de à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** à l'unanimité le Président à procéder aux changements,  
**DECIDE** de créer, à compter du 01 septembre 2016, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 25.50 heures hebdomadaires, au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles  
**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget syndical (chapitre 64)  
**DEMANDE** au Président de prendre l'arrêté de nomination correspondant

### **XII – Recrutement d'agents non titulaires pour l'année scolaire 2016-2017**

Le Conseil Syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du recrutement de personnel à titre saisonnier ou temporaire,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'autoriser le Président, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires pour un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

**DECIDE** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

### **XII – Suppressions de poste**

Considérant la nécessité d'une nouvelle organisation du SIIS à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2016, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 25.50 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2016, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 33 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2016, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 24 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2016, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 20 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe

### **XIII – Tableau des effectifs**

Vu la délibération prise ce jour, le tableau des effectifs est modifié comme suit en date du 01 septembre 2016 :

	CATEGORIE	NOMBRE D'AGENTS A TEMPS COMPLET	NOMBRE D'AGENTS A TEMPS NON COMPLET
<b>TITULAIRES</b>			
<i>Filière administrative</i>			
Rédacteur Territorial 1 <sup>ère</sup> classe	B		1 - 12/35
<i>Filière sociale</i>			
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 - 32/35	1 – 25,5/35
<i>Filière technique</i>			
Agent de maîtrise 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1 - 3/35	
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	C		1 - 27/35
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Classe	C		1 – 29,7/35

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité la modification du tableau des effectifs

### **XIV – Questions diverses**

#### ***1/ Intervenant musique à l'école maternelle***

Le Président propose au Conseil que soit renouvelé pour l'année prochaine le contrat d'un intervenant musique à l'école maternelle.

Il précise qu'il a eu un retour très positif des enseignants qui souhaitent voir reconduit ce contrat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité de renouveler le contrat d'un intervenant musique à l'école maternelle pour l'année scolaire 2016-2017

#### ***2/ Lavage extérieur du car***

Le Président présente au Conseil un devis de l'entreprise Memponte pour le nettoyage extérieur du car.

Pour 30 € H.T par utilisation, il met à disposition la plate-forme bétonnée, le nettoyeur haute pression, l'eau et l'électricité.

Il est précisé que le nettoyage se fera une fois par mois.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité le devis de l'entreprise Memponte

#### ***3/ Lavage intérieur du car***

Le Président demande à M. Launay de voir pour l'installation à l'atelier d'Ervauville d'un ballon d'eau chaude afin que le chauffeur puisse nettoyer dans de bonnes conditions l'intérieur du car.

Il est alors convenu que si le coût est inférieur à 500 € H.T, c'est la mairie d'Ervauville qui prendra en charge.

Si c'est supérieur à 500 € H.T, alors des devis devront être demandés et envoyés au SIIS d'Ervauville directement qui prendra en charge les frais.

#### **4/ Déménagement des écoles**

M. Orth souhaite que soit refait un point sur le déménagement des écoles.

Il aura lieu le mercredi 06 juillet à partir de 8h30.

M. Orth se rendra à Bazoches pour aider l'ouvrier de commune de Bazoches qui sera avec son camion.

L'ouvrier de commune de Rozoy sera à Ervauville pour aider celui d'Ervauville qui sera aussi avec son camion.

Toute autre personne déléguée au SIIS qui souhaite donner un coup de main sera la bienvenue à l'un ou l'autre des endroits. On les remercie d'avance

#### **5/ Bibliothèque municipale**

M. Launay informe le Conseil qu'une bibliothèque municipale est installée à la MARPA.

Il propose au Conseil de mettre en place un échange entre les écoles et la MARPA afin que des séances de lecture se fassent entre les élèves et les résidents.

Mme Capelas précise que c'est M. Pierrot, 1<sup>er</sup> Adjoint à la mairie d'Ervauville, qui s'occupe de la bibliothèque municipale.

Le Conseil donne son accord sur le principe et autorise l'utilisation du car scolaire pour le déplacement des élèves.

M. Pierrot pourra donc prendre contact avec les directeurs d'école pour mettre en place cet échange.

La séance est levée à 20 heures 45.

#### **SIGNATURES DES PRÉSENTS**

<b>Jacques LASSOURY</b>	<b>Anne-Sophie CARBONNELLE</b>	<b>Nathalie FLOUR</b>	<b>Patrick ORTH</b>
<b>Michaël BRANGER</b>	<b>Arnaud CHARTON</b>	<b>Nelly MASTRANGELO</b>	<b>Christiane VAILLANT</b>
<b>Fabien VAILLANT</b>	<b>Guy LAUNAY</b>	<b>Maria CAPELAS CARVAHLO</b>	<b>Cédric LEFEVRE</b>